
A l'occasion des 50 ans de la Convention du patrimoine mondial

Cécile Olive-Garcia

Chef de projet patrimoine mondial / Conseil départemental du Puy-de-Dôme



Théâtre cosmopolite qui se joue quasiment à huis clos pendant une dizaine de jours, dont on sort à quelques rares occasions pour des réceptions raffinées dans des endroits fabuleux - nous parlons après tous des lieux les plus exceptionnels de la planète -, le Comité du patrimoine mondial est un rendez-vous multilatéral aussi distingué que fascinant.

Si ce n'est déjà fait, ce prestigieux cénacle mériterait des mémoires et pourrait sans peine servir de cadre à des romans d'espionnage tant s'y déroulent de petites et grandes intrigues sur fond diplomatique.

Réuni une fois par an, chaque fois dans un pays différent et généralement fin juin-début juillet, le Comité du patrimoine mondial est l'instance souveraine, la plus politique, la plus stratégique de la *Convention du patrimoine mondial*.

Composé de représentants de vingt-un États parties élus pour quatre ans, il a notamment à son agenda les très prisées inscriptions sur la *Liste du patrimoine mondial*, mais aussi les rapports parfois alarmants sur l'état de conservation des sites inscrits. Ces derniers peuvent conduire à d'âpres débats en cas d'atteinte grave à la « valeur universelle exceptionnelle », clef de voute du patrimoine mondial. A l'issue de ces débats, suivis sur plusieurs sessions, il y a parfois la désignation comme patrimoine en péril, voire la désinscription.

Mais lorsque l'on sait que la *Liste du patrimoine mondial* compte aujourd'hui 1157 sites, que 55 sont officiellement en péril et seuls 3 désinscrits, on mesure la robustesse du statut et un certain verrouillage de ce mécanisme intergouvernemental.



© LDPDD, Chaîne des Puys, Francia.

Haut lieu diplomatique et géopolitique, le Comité comporte ses premiers rôles, figures incontournables, augustes et emblématiques qui en ont écrit ses pages les plus marquantes. Ambassadeurs tonitrueux ou flamboyants ; élégantes Directrices de l'UNESCO ; habiles responsables du Centre du patrimoine mondial ; vaillants gardiens du temple des ONG et organisations consultatives ; délégués amis et ennemis ; myriades de traducteurs et d'experts... C'est une galaxie captivante, bien connue des initiés, que l'on aime retrouver et observer pour en appréhender les codes, la cartographie et les rapports de force.

Observer et intégrer à mon tour cette galaxie, ce fut justement mon rôle pendant quelques comités - sept exactement -, celui d'un porteur de projet novice, puis de moins en moins car appelé à plusieurs reprises à défendre son dossier auprès de cet éminent hémicycle. Pour cela, il faut comprendre l'histoire de la convention, ses évolutions, ses enjeux, ses faiblesses. Et on les intègre comme nulle part ailleurs en assistant aux comités.

La première image que j'en garde, chatoyante, est celle des cérémonies d'ouverture où l'on a l'impression d'entrer dans la Tour de Babel à la vue de toutes les délégations.

tions qui échangent en costumes traditionnels et dont les couleurs se mêlent à celles des drapeaux du monde entier pavoisés autour des emblèmes de l'UNESCO.

Puis il y a aussi le souvenir de joutes homériques entre émissaires gouvernementaux, généralement autour de la transposition de certains conflits au sein du comité. La reconnaissance du patrimoine ne porte alors plus sur les seuls critères culturels ou naturels mais poussent les membres du Comité à se positionner sur l'échiquier géopolitique. Ce fut le cas à trois reprises dans le cadre du conflit israélo-palestinien lors de l'inscription du Lieu de naissance de Jésus : l'église de la Nativité et la route de pèlerinage, Bethléem, en 2012 au Comité de Saint-Pétersbourg; du Paysage culturel du sud de Jérusalem, Battir, en 2014 au Comité de Doha; et de la Vieille ville d'Hébron-Al-Khalil en 2017 au Comité de Cracovie.

Je me rappelle également de la bataille plus feutrée qui s'est largement dénouée dans les couloirs et salles de réunion de Paris et de Bonn en 2015, autour de la reconnaissance de vingt-trois sites sidérurgique, navals et miniers de la révolution industrielle Meiji au Japon. Ce dossier est venu réactiver des mémoires douloureuses avec la Corée du Sud. Dans les années 1940, des Coréens y avaient été amenés pour servir de main d'œuvre dans des conditions extrêmement dures, or les deux pays se sont opposés sur les faits historiques et la nationalité des ouvriers. Loin d'être négligeable, cette controverse a pris un tour très sérieux pour l'Etat japonais qui y voyait une remise en cause des termes mêmes du traité de normalisation de 1965 entre les deux pays, dans lequel les conflits historiques étaient « définitivement et complètement résolus ».

Le travail de médiation des représentants de l'UNESCO et du bureau du Comité a per-

mis de trouver un terrain d'entente pour parvenir à l'inscription, mais sans que celle-ci ne soit ouverte aux traditionnels échanges publics. En lieu et place, un communiqué officiel a été sobrement lu dans lequel le Japon reconnaissait "qu'il existait des cas de Coréens amenés contre leur gré sur ces sites, ce qui est regrettable".

Magnifique idée donc que celle de la définition d'un patrimoine commun de l'humanité qu'il faudrait identifier et protéger par-delà les frontières statales. Mais aussi polémique, reflet des inégalités mondiales; des batailles culturelles et historiques; de l'instrumentalisation du patrimoine; des conflits géopolitiques; du « soft power » des Etats et de leurs intérêts locaux.

Il y a donc d'un côté ce que contiennent les dossiers, la matérialité des sites, les débats officiels des vingt-un membres du Comité et de l'autre, le dessous des cartes et le travail de coulisses, ce jeu d'influence qui, qu'on le veuille ou non, prend parfois le pas sur des considérations patrimoniales et des arguments scientifiques.

Si ces aspects sont souvent pointés du doigt et regrettés par les praticiens de la convention de 1972, ainsi que certains effets pervers de la mise en lumière de sites vulnérables qui les surexposerait à un tourisme délétère, cela ne doit pas remettre en cause le bienfondé du texte. Avec un taux de ratification quasi universel de cent quatre-vingt-quinze États parties sur les près de deux cents officiellement reconnus par l'Organisation des Nations unies, on peut y voir l'un des objectifs les mieux partagés à l'échelle internationale. Ses succès sont véritables et ne se résument pas à quelques exemples emblématiques tels qu'Angkor au Cambodge qui en trente ans d'efforts, a endigué le pillage du site et s'est engagé dans des actions d'ampleur

pour la restauration et la préservation des deux cents temples khmers dispersés sur 400 km².

On pense également au Parc national de la Comoé, en Côte d'Ivoire, qui a réussi à inverser la tendance et régénérer des espèces braconnées presque disparues du bien, tels l'éléphant, le lion et le chimpanzé. Autre réussite récente, le Réseau de réserves du récif de la barrière du Belize inscrit sur la *Liste du patrimoine mondial* en 1996, mais considéré comme en péril à partir de 2009. Ce bien comprend le plus grand récif-barrière de l'hémisphère Nord et abrite des espèces en danger telles que les tortues marines, les lamantins et le crocodile marin d'Amérique. Longtemps menacé de destruction par des projets d'extraction et de développement, il a été retiré de la *Liste du patrimoine mondial* en

péril en 2018 à la faveur d'un moratoire sur l'exploration pétrolière dans l'intégralité de la zone maritime du Belize, ainsi que le renforcement de la réglementation visant à protéger les mangroves.

Ce sont ces moments du Comité où l'assemblée entière se lève et plusieurs centaines de personnes applaudissent de concert ces victoires de la préservation des biens communs de l'humanité.

Depuis 2020, la covid puis la guerre en Ukraine ont mis quelque peu en suspens ce grand rendez-vous multilatéral. On ne peut que lui souhaiter de reprendre son travail au plus vite et faire des cinquante ans de la convention un temps fort de la lutte contre le dérèglement climatique, la destruction des habitats et des espèces, et les crimes contre l'humanité.